



SM de la Doller (Siren : 256801093)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Mulhouse
Arrondissement	Mulhouse
Département	Haut-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/09/1969
Date d'effet	30/09/1969

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Maxime BELTZUNG

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie de Mulhouse
Numéro et libellé dans la voie	2 Rue Pierre et Marie Curie
Distribution spéciale	BP 3089
Code postal - Ville	68062 MULHOUSE CEDEX
Téléphone	
Fax	
Courriel	plainedurhin@gmail.com
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	331 367
Densité moyenne	437,77

Périmètres

Nombre total de membres : 33

- Dont 29 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
68	Aspach-le-Bas (216800110)	1 314
68	Aspach-Michelbach (200053478)	1 808
68	Bourbach-le-Bas (216800458)	567
68	Bourbach-le-Haut (216800466)	423
68	Burnhaupt-le-Bas (216800599)	1 970
68	Burnhaupt-le-Haut (216800607)	1 776
68	Dolleren (216800730)	483
68	Galtingue (216801019)	834
68	Guewenheim (216801159)	1 362
68	Heimsbrunn (216801290)	1 387
68	Illzach (216801548)	15 050
68	Kirchberg (216801670)	736
68	Lauw (216801795)	928
68	Leimbach (216801803)	952
68	Lutterbach (216801951)	6 363
68	Masevaux-Niederbruck (200059434)	3 730
68	Morschwiller-le-Bas (216802181)	3 718
68	Mulhouse (216802249)	107 562
68	Oberbruck (216802397)	404
68	Pfastatt (216802561)	10 370
68	Rammersmatt (216802611)	234
68	Reiningue (216802678)	1 983
68	Rimbach-près-Masevaux (216802751)	445
68	Roderen (216802793)	940
68	Schweighouse-Thann (216803023)	779
68	Sentheim (216803049)	1 587
68	Sewen (216803072)	502
68	Sickert (216803080)	333
68	Wegscheid (216803619)	322

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
68	CA Mulhouse Alsace Agglomération (200066009)	CA
68	CC de la Vallée de la Doller et du Soultzbach (246800676)	CC
68	CC de Thann-Cernay (200036465)	CC

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement

DÃ©partement du Haut-Rhin (226800019)

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

1,1 Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en œuvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés.

1,2 socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l'octroi de subventions aux acteurs concernés.

2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports?) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : CC Thann-Cernay, CA Mulhouse Alsace Agglomération, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en œuvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2

socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites , des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l'octroi de subventions aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports?) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, CC Thann-Cernay, CA Mulhouse Alsace Agglomération

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en œuvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations

stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2

socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l'octroi de subventions aux acteurs concernés.

2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports?) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, CC Thann-Cernay, CA Mulhouse Alsace Agglomération

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés. 1,2

socle commun de compétences exercées pour les membres du syndicat compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations Le syndicat est chargé, pour le compte de ses membres compétents en matière

de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, d'aider à la défense contre les inondations, à la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides et, plus largement, de contribuer à la gestion des milieux aquatiques. Pour ce faire, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesure et production de prévisions des débits de crue. Le syndicat est compétent pour rendre tout avis dans le cadre de la compétence précitée. Il peut impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la lutte contre les inondations, la protection des zones humides, le cas échéant via l'octroi de subventions aux acteurs concernés.

2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, CC Thann-Cernay, CA Mulhouse Alsace Agglomération

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressource en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en œuvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés.

2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers

réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports?) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : Lauw, Aspach-Michelbach, Lutterbach, Schweighouse-Thann, Sickert, Bourbach-le-Haut, Rimbach-près-Masevaux, CC Thann-Cernay, Oberbruck, Aspach-le-Bas, Guewenheim, CA Mulhouse Alsace Agglomération, Burnhaupt-le-Haut, Galfingue, Roderen, Sentheim, Leimbach, Pfastatt, Dolleren, Rammersmatt, Burnhaupt-le-Bas, Morschwiller-le-Bas, Reiningue, Mulhouse, Illzach, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Bourbach-le-Bas, Heimsbrunn, Kirchberg, Wegscheid, Sewen, Masevaux-Niederbruck

- Autres actions environnementales

"Socle commun de compétences exercées pour tous les membres du syndicat. Le syndicat est chargé, pour le compte de l'ensemble de ses membres, de faciliter la gestion équilibrée de la ressources en eau, sa préservation, sa protection et sa surveillance. Pour mettre en ?uvre cette compétence, il exerce notamment les missions suivantes : - coordination des actions des membres pouvant prendre la forme, notamment, d'échanges d'informations, de définition d'orientations stratégiques ou encore d'actions de concertation ; - assistance technique pour la conduite d'études ; - élaboration, maintenance et diffusion d'une base de données géographiques ; - développement et exploitation de réseaux de stations de mesures et production de prévisions des débits ainsi que de bilans de qualité des eaux. Il est aussi chargé de donner tout avis relevant d son objet statutaire. Il peut également décider de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage d'études ou d travaux utiles à l'ensemble de ses membres. Enfin il est compétent pour impulser, encourager et faciliter toute action favorisant la préservation des ressources en eau, le cas échéant, via l'octroi de subvention aux acteurs concernés. 2. compétences optionnelles - accompagnement, assistance technique et administrative aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion de la ressource en eau ; - accompagnement, assistance technique et administrative pour la réalisation des études et des travaux décidés par les membres adhérents et la conduite d'opérations et de projets dans le cadre de leurs compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ; - animation des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), des stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), des programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) ou d'autres études de planification dans le domaine de l'eau prenant la forme, notamment d'une contribution et d'une assistance du syndicat dans le cadre de l'élaboration et du suivi des documents précités ; - Assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour le soutien des étiages ou la production d'hydroélectricité prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports...) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité ; - assistance technique dans le cadre de l'exploitation des ouvrages hydrauliques pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prenant la forme, notamment de missions de surveillance et de suivi de ces ouvrages, y compris en période de crue, de constitution et de suivi des dossiers réglementaires, de tenue des visites réglementaires, de rédaction de tout document obligatoire ou utile (consignes d'exploitation, rapports?) ainsi que d'une assistance technique, juridique et financière, en particulier dans la gestion du domaine concerné (négociations foncières, suivi des procédures d'acquisition foncières, rédaction des conventions de superposition de gestion?) et la comptabilité.

A la carte : La compétence a été conservée par : Lauw, Aspach-Michelbach, Lutterbach, Schweighouse-Thann, Sickert, Bourbach-le-Haut, Rimbach-près-Masevaux, Oberbruck, Aspach-le-Bas, Guewenheim, Burnhaupt-le-Haut, Galfingue, Roderen, Sentheim, Leimbach, Pfastatt, Dolleren, Rammersmatt, Burnhaupt-le-Bas, Morschwiller-le-Bas, Reiningue, Mulhouse, Illzach, DEPARTEMENT DU HAUT RHIN, Bourbach-le-Bas, Heimsbrunn, Kirchberg, Wegscheid, Sewen, Masevaux-Niederbruck

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
68	SM du barrage de Michelbach (256801770)	SM ouvert	344 404
68	Rivières de Haute-Alsace (200076040)	SM ouvert	791 701

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)